

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 MARS 2019 à 18H30

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline, RIVIERE Fabrice, SANVICENTE Frédérique, DELILLE Véronique, PAIMBLANC Benjamin, RENAULT Sylvie, BEAUVISAGE Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

ABSENTE EXCUSEES : GUILLEMOT Véronique.

ABSENTS : EUVRIE Charles, BOYREAU Carole.

SECRÉTAIRE : FREMONT Jacqueline

En présence de M. HUET Pascal, Trésorier.

I) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur HUET, Trésorier donne lecture du compte de gestion 2018, présenté dans le tableau comme suit :

	FONCTIONNEMENT en €	INVESTISSEMENT en €
RECETTES	372 126,41	114 680,51
DEPENSES	331 402,76	28 988,34
Résultat de l'exercice	+40 723,65	+ 85 692,17
Report de clôture 2017	+135 282,78	+ 6 909,65
Part affectée à l'investissement	5 000,00	
Résultat de clôture 2018	+171 006,43	+92 601,82

Le compte de gestion pour l'exercice 2018, présenté par M. HUET, Trésorier est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

II) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :

Monsieur HUET, Trésorier donne lecture du compte administratif 2018 comme suit :

Section investissement :

Dépenses : 28 988,34 €
Recettes : 114 680,51€

Excédent : 85 692,17 €

Section fonctionnement :

Dépenses : 331 402,76 €
Recettes : 372 126,41 €

Excédent 40 723,65 €

Madame le Maire appelle Mme Bernadette BEAUVISAGE, conseillère et quitte la salle. Mme Bernadette BEAUVISAGE assure la présidence.

- ↳ le Conseil Municipal considérant la bonne gestion du budget 2018, en parfaite concordance avec le compte de gestion 2018, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2018 de la commune.

III) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :
- Excédent antérieur d'investissement reporté (**compte 001**) : **92 602€**
 - Excédent de fonctionnement capitalisés (**compte 1068**) : **néant**
 - Affectation à l'excédent reporté fonctionnement (**compte 002**) : **171 007 €**

IV) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 :

En raison de l'augmentation significative des bases prévisionnelles fournies par l'administration fiscale, Madame le Maire propose la stabilité des taux pour l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour, de ne pas augmenter les taux, et de voter les taux d'imposition 2019 comme suit (part communale) :

Taxe d'habitation : **14.78**
Taxe Foncier Bâti : **15.02**
Taxe Foncier Non Bâti : **22.39**
Cotisation Foncière des Entreprises : **17.96**

Compte tenu des bases d'imposition prévisionnelles 2019 notifiées par les services fiscaux, le produit fiscal attendu qui en résulte se monte à 158 099 €.

La recette à inscrire au budget 2019 se calcule de la façon suivante :

Article 73111	Produit fiscal attendu	158 099	159 933
	Produit taxe additionnelle FNB	1 834	
Article 73114	Produit des IFER		2 558
Article 73112	Produit de la CVAE		4 748

Une dépense est par ailleurs à inscrire à l'article 739221 : 16 054 € = Prélèvement GIR (dispositif de fonds de garantie individuel de ressources compensant les pertes de recettes constatées après réforme).

V) VOTE DU BUDGET 2019 :

Le Conseil Municipal vote à 10 voix pour le budget primitif 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

011 Charges à caractère général :	166 548 €
012 Charges de personnel et assimilés :	146 700 €
014 Atténuation de produits	16 054 €
023 Virement à la section d'investissement	15 000 €
65 Charges de gestion courante :	176 604 €
66 Charges financières :	4 030 €
67 Charges exceptionnelles	2 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	526 936 €

Recettes :

002 Excédent antérieur reporté :	171 007 €
013 atténuations de charges	915 €
70 Produits et services du domaine des ventes :	6 480 €
73 Impôts et taxes :	218 239 €
74 Dotations, subventions et participations :	123 195 €
75 Autres produits de gestion courante :	7 100 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	526 936 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

16 Remboursement d'emprunts :	19 201 €
20 Immobilisations incorporelles : (dont RAR)	2 640 €
21 Immobilisations corporelles : (dont RAR)	114 736 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	136 577€

Recettes :

001 Solde d'exécution de la section d'investissement	92 602 €
021 Virement de la section de fonctionnement	15 000 €
10 Dotations fonds divers et réserves :	28 975 €
13 Subventions d'investissement :	0 €
16 Emprunt et dettes assimilées :	0 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	136 577 €

VI) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 :

Dans le cadre de la préparation du BP 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder dans un premier temps les subventions suivantes :

1-Association Détente et Créer :	160 €
2-Association La Vie Belle :	160 €
3-Association Anciens Combattants:	160 €
4-Association Loisirs et Fêtes de Vimont :	260 €
5-Les Jeunes d'Antan :	160 €
6-ADMR :	160 €
7-APEBV :	300 €
8-Judo Club Bellengreville:	150 €
9-Argences Hand Ball:	135 €
10-Muance FC	300 €
11-Don du sang :	50 €
12-CFA BTP Caen :	30 €
13-Chambre des métiers et de l'artisanat :	75 €
14-Gym Expression en Val ès dunes:	60 €
15-ADGS (danse Soliers)	45 €
16-ESA Basket	90 €
17-CAEN SUD GR	30 €
18-Capucines d'Argences	15 €
19-Collège	720 €
20-FSE collège	300 €
21-Association Sportive collège	45 €
22-Tennis club d'Argences	135 €
23-Judo Club Soliers	45 €
24-Ligue contre le cancer	50 €
25- Classe découvert maternelle	300 €

Ces subventions sont imputées à l'article 6574. Un crédit suffisant a été prévu lors du vote du budget, notamment pour une participation au Centre aéré Familles Rurales de Bellengreville (environ 2400 €) et à celui d'Argences (environ 1170 €).

VII) INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE

Madame le Maire rappelle que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, comme c'est le cas pour VIMONT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser cette année l'indemnité de gardiennage église pour un montant de 120.97 €.

Cette somme est déjà imputée à l'article 6282 du budget 2019.

VIII) DIVERS

NÉANT

Séance levée à 19h30

Délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 29 mars 2019 :

- N° 6/2019 **Vote du compte de gestion exercice 2018**
- N° 7/2019 **Vote du compte administratif exercice 2018**
- N° 8/2019 **Affectation de résultat de fonctionnement 2018**
- N° 9/2019 **Vote des taux d'imposition 2019**
- N° 10/2019 **Vote du budget 2019**
- N° 11/2019 **Vote des subventions versées aux associations 2019**
- N° 12/2019 **Indemnités gardiennage église**

FREMONT Jacqueline

